

Compte rendu de la réunion bilan de la campagne de lutte 2025 contre le rat musqué et le ragondin, rongeurs aquatiques envahissants, sur le territoire des Hauts-de-France

Le mardi 30 juin 2026 à 14 h à Loos-en-Gohelle

Présents (29 personnes)	Excusés (48 personnes)
ARNOUITS Honorine – FREDON Hauts-de-France BLONDEL Thibault – Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme BOLLENGIER Denis – Président de FREDON Hauts-de-France BONTE Pierre – Président de l'APANGA BOUGENIERE Jean-Christophe – Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais BOUTEILLER Richard – Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme DECOPMAN Emmanuel - USAN DEGEZELLE Margot – FREDON Hauts-de-France DELDICQUE Thibault – CABBALR DISSAUX Samuel - CABBALR DOYER Francis – Président du GDON du Pays de St-Omer DUSANTER Philippe – Vice-président de l'AGPPA 02 GRAS Jean-Luc – Président du GDON SABEM HULOT Lucas – USAN LANCIAUX Yann – OFB LUTTUN Loïc – USAN MERVILLE Corentin – Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne MUCHEMBLED Odile - FREDON Hauts-de-France NAUDET Cyrille – Président du GDON du Boulonnais / Administrateur de FREDON Hauts-de-France OFFERLE Julie – ARB Hauts-de-France / Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France PILLOT Maxime – Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme RACHESBOEUF Alain – Maire de Dury et élu à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois RUFFIN Mickaël – Communauté de communes de la région d'Audruicq SIMOËNS Jonathan - USAN TEINTENIER Véronique – Vice-Présidente en charge de la biodiversité au conseil régional des Hauts-de-France TOURNIER Alain – Vice-président de FREDON Hauts-de-France TURPIN Mélinda – ARB Hauts-de-France / Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France VANDERFAELLIE Maurice – Président du GDON Flandres Maritimes VERSTRAETEN Jean-Jacques – Administrateur du GDON de l'arrondissement de Béthune	AMMEUX Simon – Président de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais BACQUAERT Delphine – Conseil départemental de l'Oise BERTRAND Xavier – Président de la Région Hauts-de-France BREHON Jean-Charles – Président du GDON de l'Arrondissement de Béthune CASTAING Manon – Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise CHASSIN Patrice – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France COSTENOBLE Sébastien – USAN DAMBRINE Richard DA SILVA ROPIO Raphaël – Conseil départemental du Pas-de-Calais DELACRE Jacques-André – Président du GIDON de la région d'Audruicq DELANCHY Bruno – Secrétaire de AGPPA 02 DELEGLISE Nicolas – Président du GDON du Calaisis DESFRENNE Karine – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France DOIRISSE Justine – GDON Pays de Lumbres / SMAGE Aa ERNENWEIN Christine – Communauté de communes des Lisières de l'Oise FONGAL Aline – DDT de l'Aisne FRADIN-THIRODE Isabelle – Sous-préfère de Montreuil-sur-Mer et Boulogne-sur-Mer GUEUGNON Christian – Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Oise GODART David – Association des Chasseurs à l'Arc de l'Aisne HOCHART Jérôme – DDTM du Pas-de-Calais JEDELE Julien - DDTM du Pas-de-Calais KOTWICA Guillaume – DREAL Hauts-de-France LATOUCHE Emmanuelle - OFB LAVOGEZ Patrick – Président du GDON du Haut-Pays LEDoux Arnaud – DDT de l'Oise LERMYTTE Marie-Claude – Sénatrice du Nord et Conseillère régionale LEROY Jean-Claude – Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais LESNE Marie-Sophie – Vice-Présidente chargée de l'Agriculture au Conseil Régional des Hauts-de-France LE THOIC Kévin - Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise MACAREZ Frédérique – Maire de Saint-Quentin MAILLER Sébastien – Picardie Nature MATHON Geoffrey – Mairie de Loos-en-Gohelle MEUNIER Pierre – ARB Hauts-de-France / Espaces Naturels Régionaux MEURIN Olivier – GDON de l'arrondissement de Béthune MORGAND Marc – Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise MUCHEMBELD Emilie – Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais NACHURY Hubert NEMPONT Pascale – Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France NOEL Pauline – DDT de l'Aisne PARESIS Antoine – GDON Flandre Maritime PAUWELS Laurent – Fédération Départementale des Chasseurs du Nord PINON Anne – Vice-Présidente en charge de la Santé et des formations sanitaires et sociales POIRET Christian – Président du Conseil départemental du Nord ROCH Guillaume – Conseil régional des Hauts-de-France SERGIEJCZYK Matthieu – Syndicat Mixte de l'Ailette TREUTENAERE Dimitri – Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer VANTOUROUX Christelle – DDTM du Pas-de-Calais VILLAIN Christophe – Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Ordre du Jour :

- ✓ Bilan de la campagne de lutte 2025 sur le territoire des Hauts-de-France
- ✓ Développement de la lutte contre le rat musqué, et le ragondin, sur les territoires des GDON et associations soutenues par la Région Hauts-de-France
- ✓ Extension et maintien de la lutte en Hauts-de-France
- ✓ Communication
- ✓ Perspectives

Introduction :

M. Cyrille NAUDET, Secrétaire-Adjoint de FREDON Hauts-de-France, co-Président de la commission Vertébrés Nuisibles introduit la réunion en remerciant la Région Hauts-de-France, et la DREAL Hauts-de-France pour leur soutien financier ainsi que l'ensemble des acteurs présents. Ils rappellent la nécessité de coordonner la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à l'échelle des Hauts-de-France.

1. **Préambule** (M. Alain TOURNIER, Vice-Président de FREDON Hauts-de-France, co-Président de la commission Vertébrés Nuisibles)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

M. Alain TOURNIER, rappelle l'existence de la commission vertébrés nuisibles à FREDON Hauts-de-France, sa composition ainsi que le rôle de FREDON Hauts-de-France dans la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

2. **Bilan de la campagne de lutte 2025** (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Aisne

Lors de cette réunion du 30 juin 2026, les données 2024/2025 n'étaient pas disponibles et n'ont pas pu être présentées pour le département de l'Aisne. Les données de l'année précédente ont donc été rappelées.

- Dans l'Aisne, entre 2021/2022 et 2023/2024, on observe une diminution de 14 % des prises de rats musqués avec 2 343 rats musqués détruits en 2023/2024. On observe aussi une stabilisation des prises de ragondins sur la même période. 11 000 ragondins ont été détruits en 2023/2024 (source : FDC 02 et Syndicat mixte de l'Ailette).
- Sur ce territoire, les rongeurs aquatiques envahissants sont principalement tués par tir contrairement aux autres départements de la région. 99% des rats musqués et 94% des ragondins ont été piégés par des piégeurs volontaires.
- Dans le département de l'Aisne, la lutte collective s'organise progressivement avec le PETR Pays de Thiérache, la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ainsi que la Communauté de Commune Champagne Picarde.
- L'Association des Chasseurs à l'arc de l'Aisne a une convention avec l'association syndicale des marais septentrionaux du Laonnois depuis 2025. Actuellement, aucun prélèvement n'a été effectué.

M. Alain TOURNIER indique que la majorité des rongeurs aquatiques envahissants piégés sont des ragondins. Il y a de moins en moins de rats musqués.

Suite à la question posée lors de la réunion, voici le retour de la DDT de l'Aisne sur la mise à mort par arme à feu des ragondins :

Au 3 août 2026, la DDT de l'Aisne n'a pas fait de retour concernant cette question. Dès que FREDON Hauts-de-France recevra les éléments, ils vous seront communiqués.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le Nord

- Dans le Nord, on observe une baisse des captures de rats musqués : -81% de 2015 à 2025. 8 503 captures ont été comptabilisées en 2025 (GDON Flandres-Maritimes, USAN, GDON SABEM, MEL).

Cette diminution globale peut s'expliquer par différents facteurs :

- L'efficacité des mesures mises en place ces dernières années
- La baisse du nombre de piégeurs
- Des phénomènes climatiques qui influencent la reproduction des rats musqués mais également, l'accessibilité des zones de piégeage.

La même diminution est observée dans les données fournies par l'APANGA, en année cynégétique avec -77% des captures entre 2015/2016 et 2024/2025.

- On observe une nette augmentation des captures de ragondins de 202 % entre 2019/2020 et 2024/2025 avec 775 ragondins piégés en 2024/2025 (source : APANGA). 40 communes sont concernées par la problématique du ragondin dans le département en 2024/2025. On observe une concentration des populations de ragondins au sud du département, où les réseaux hydrographiques sont plus nombreux.
- Le nombre de piégeurs professionnels (8) et volontaires (37) diminue de 50% entre 2023 et 2025 pour les GDON de Flandre Maritime, de Radinghem-en-Weppes (sur le territoire de l'USAN) et SABEM. Cependant, les piégeurs volontaires du GDON de Radinghem-en-Weppes n'ont pas été comptabilisés en 2025.
- En ce qui concerne les données de la MEL, 946 rats musqués ont été capturés sur le territoire en 2025. L'ensemble de ces captures ont été réalisées par une entreprise privée.

M. Pierre BONTE indique que le castor se développe rapidement dans le Valenciennois, l'Avesnois et le secteur de Lille (23 communes concernés depuis 2019). C'est une bonne nouvelle pour la biodiversité du Nord. Cependant, cela implique un changement de pratiques pour les piégeurs (pièges tuant interdits). Les pièges non tuants coûtent plus chers que les pièges tuants. Cela pourrait démotiver certains piégeurs.

M. Alain TOURNIER indique que dans l'Aisne les pièges non tuants sont principalement utilisés par les piégeurs depuis plusieurs années. Il faut anticiper un changement de pratiques progressif et accompagner les piégeurs.

M. Alain TOURNIER ajoute que le castor est également présent dans l'Aisne mais la population ne se développe pas.

Suite à la question posée lors de la réunion, voici le retour de l'APANGA à la demande de la DDTM du Nord sur la mise à mort par arme à feu des ragondins :

L'utilisation d'armes à feu est possible, sous certaines conditions. Selon la réglementation des armes, si un piégeur Agréé souhaite utiliser une arme pour la mise à mort, son transport sous étui et son utilisation sont soumis à un motif légitime. Être piégeur Agréé est un motif légitime. Dans ce cas, il doit obligatoirement disposer d'un permis de chasser valide ou d'une licence de tir. Le déplacement de l'arme pour la mise à mort sur le terrain doit se faire sous étui.

Le calibre le plus utilisé est la carabine 9 mm dite « carabine de jardin ». Dans, le département du Nord le calibre 22 long rifle est interdit.

La mise à mort par noyade est interdite.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Oise

- Dans l'Oise, entre 2014/2015 et 2024/2025 on observe une diminution de 71% des prises de rats musqués avec 491 rats musqués détruits en 2024/2025. On observe ainsi une augmentation de 13% par rapport à 2023/2024. Les fluctuations s'expliquent, en partie, par les changements opérés au sein de l'ADPAOGP. En effet, cette dernière était peu active en 2020 et 2021. Elle a été redynamisée en 2022 par la Fédération Départementale des chasseurs de l'Oise avec un changement de bureau de l'ADPAOGP. Il devrait donc s'opérer une hausse progressive des captures par la suite.
- On observe une hausse des captures de ragondins entre 2020/2021 et 2024/2025 avec 3 029 ragondins capturés en 2024/2025 (source FDC 60). L'Oise se place donc en deuxième département avec le plus de captures de ragondins.
- A ce jour, il n'y a pas de lutte collective de mises en place dans le département de l'Oise. Cependant, d'autres actions sont menées par l'ADPAOGP et la FDC 60 : mise à disposition de cages et de Trap R pour les piégeurs de rats musqués et de ragondins ; identification des sites concernés par la présence de ces espèces, projet Oizh'Eau...

M. Richard BOUTEILLER indique que des pièges avec Trap R ont aussi été mis à disposition dans la Somme mais le Service Après-Vente du fournisseur n'est pas fonctionnel. La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a donc arrêté de travailler avec ce fournisseur sans trouver de solutions alternatives à ce jour. Il reste quelques dispositifs fonctionnels mais lorsqu'ils tombent en panne, ils ne sont pas réparés ou remplacés. Malgré le coût de l'abonnement, ce dispositif est pratique pour un piégeur qui parcourt beaucoup de kilomètres au quotidien pour vérifier ses pièges. Avec ce matériel, il se déplace que lorsque la cage se ferme et économise ainsi sur les frais dû au déplacement.

Suite à la question posée lors de la réunion, voici le retour de la DDT de l'Oise sur la mise à mort par arme à feu des ragondins :

La mise à mort des ragondins en cage est réalisée par dague ou carabine 22 long rifle ou calibre équivalent 17hmr. Ce n'est pas un acte de chasse, c'est de la destruction. Toute personne habilitée à détenir une arme de catégorie C peut utiliser ces calibres et l'arme. L'utilisation de plus gros calibres est possible mais sans intérêt et surtout pas adapté au vu du risque de ricochet.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département du Pas-de-Calais

- Dans le Pas-de-Calais, une baisse des captures de rats musqués est également constatée (- 63% entre 2015 et 2025). Le nombre de captures de rats musqués est de 23 861 en 2025. Cette tendance est aussi la même pour les données fournies par la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais avec une diminution globale des captures entre 2015/2016 et 2024/2025.
- 16 ragondins ont été piégés par des piégeurs professionnels sur le GDON de l'arrondissement de Béthune en 2025. Il faut donc être vigilant car il est présent.
- Le nombre de piégeurs dans les GDON du Pas-de-Calais diminue en 2025 et passe de 451 en 2024 à 322 en 2025. 12 piégeurs sont professionnels tandis que le reste sont des piégeurs volontaires.

M. Thibault DELDICQUE indique que les ragondins sont piégés sur les communes de Labourse et Verquigneul, et ajoute que 30 ragondins ont déjà été piégés en 2026.

M. Thibault DELDICQUE demande comment tuer les ragondins pris dans les pièges non tuants.

Plusieurs acteurs présents (fédérations départementales des chasseurs et associations départementales de piégeurs) apportent des premiers éléments de réponses mais cela nécessite un travail plus approfondi car les moyens autorisés, notamment les armes à feu, sont différents d'un département à l'autre.

Mme Margot DEGEZELLE va demander l'information aux différentes DDT(M).

M. Cyrille NAUDET indique que le GDON du Haut-Pays, redynamisé récemment, a changé de président à sa dernière assemblée générale. Il ajoute que le sud du département n'est pas couvert par de la lutte mécanique, le GDON Canche Authie et le GDON Artois-ternois étant inactifs. Il rappelle qu'il est important de coordonner la lutte collective sur l'ensemble du territoire. Il ne faut pas de dent creuse, sinon les zones piégées sont de nouveau colonisées.

M. Cyrille NAUDET ajoute qu'il a rencontré une personne qui travaille au Symcées (territoire du GDON Canche-Authie) lors de l'AG du GDON du Haut-Pays et elle était à l'écoute sur le sujet.

Mme Mélinda TURPIN ajoute qu'elle est également en contact avec le Symcées car ils travaillent sur la mise en place d'une stratégie contre les espèces exotiques envahissantes sur leur territoire. Cette dynamique pourrait être mise à profit pour mettre en place une lutte collective contre les rongeurs aquatiques envahissants sur ce territoire.

Suite à la question posée lors de la réunion, voici le retour de la DDTM du Pas-de-Calais sur la mise à mort par arme à feu des ragondins :

Au 3 août 2026, la DDTM du Pas-de-Calais n'a pas fait de retour concernant cette question. Dès que FREDON Hauts-de-France recevra les éléments, ils vous seront communiqués.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département de la Somme

- Dans la Somme, entre 2014/2015 et 2024/2025, on observe une diminution de 72% des prises de rats musqués avec 1 862 rats musqués détruits en 2024/2025 (presqu'équivalent à la période 2023/2024). On observe à contrario, une augmentation de 872 % des prises de ragondins entre 2014/2015 et 2024/2025 avec 719 ragondins capturés en 2024/2025 (source : FDC 80).
- FREDON Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France ont organisé une réunion avec les acteurs de la lutte et les collectivités du département le 2 octobre 2025. Les territoires prioritaires ont été définis : Communauté d'Agglomération de la baie de Somme, Communauté de communes de l'Est de la Somme, Communauté de communes du Val de Somme, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et communauté de communes Somme Sud-Ouest.

M. Maxime PILLOT indique que la fédération départementale des chasseurs de la Somme rétrocède des pièges, a des prix avantageux, à la suite de la formation des nouveaux piégeurs pour qu'ils soient actifs dès qu'ils ont leur numéro d'agrément.

M. Richard BOUTEILLER indique que les captures de rats musqués ont atteint un plateau et qu'il sera compliqué de descendre en dessous. Le département de la Somme est colonisé par le ragondin par le Nord Est, le Sud et le Sud-Ouest (Exemple : La Bresle).

M. Richard BOUTEILLER a récemment échangé avec les piégeurs du conseil départemental de la Somme qui lui ont remonté une observation : la présence du ragondin contribue à l'envahissement des cours d'eau par la Jussie et les autres plantes exotiques envahissantes.

Mme Méline TURPIN confirme cette observation.

Suite à la question posée lors de la réunion, voici le retour de la DDTM de la Somme sur la mise à mort par arme à feu des ragondins :

Au 3 août 2026, la DDTM de la Somme n'a pas fait de retour concernant cette question. Dès que FREDON Hauts-de-France recevra les éléments, ils vous seront communiqués.

Bilan global de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans les Hauts-de-France

Globalement, on observe :

- Une diminution des prises de rats musqués de 15% pour le Nord et le Pas-de-Calais entre 2023 et 2025 et une augmentation des prises de rats musqués de 8% pour l'Oise et la Somme entre 2022/2023 et 2024/2025.
- On observe une augmentation des captures de ragondins sur l'ensemble des départements avec +126% de captures pour le Nord et le Pas-de-Calais ainsi qu'une augmentation de 31% dans l'Oise et la Somme.

Les piégeurs ont un impact positif sur la démographie des rats musqués et peuvent s'en féliciter. Il y a une diminution de la présence des rongeurs de manière générale sur les Hauts de-France.

Lors de la réunion, une information relative à la leptospirose a été apportée :
<https://youtu.be/FU1ZA6t4L64>

3. Bilan du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en lien avec la région. (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

Evaluation du développement de la lutte

Mme DEGEZELLE Margot rappelle les engagements des GDON et de FREDON envers la région Hauts-de-France qui finance 20 % des primes à la capture à 2,50€ (soit 0,50 € par queue) aux GDON et territoires impliqués dans le programme en 2025.

Opérations coup de poing concertées

Des opérations « coup de poings » ont été réalisées par les groupements opérateurs en 2025 et 2026. L'opération « coup de poings » a pour objectif de piéger le plus de rongeurs aquatiques envahissants avant la reproduction des rats musqués, entre février et mars, avec la pose d'un maximum de pièges.

Part de la lutte suivant les différentes catégories de piégeurs :

En dix ans, 3 824 piégeurs volontaires ont piégé 309 749 rongeurs aquatiques envahissants. Ils représentent 97% des piégeurs et piègent 78% des rongeurs aquatiques envahissants.

117 piégeurs salariés ont piégé 86 588 rats musqués sur dix ans. Ils représentent 3% des piégeurs et piègent 22% des rongeurs aquatiques envahissants. Il existe donc une complémentarité entre les piégeurs bénévoles et salariés.

Evolution du nombre de captures (pour les GDON de l'arrondissement de Béthune, du Boulonnais, du Pays de St-Omer, de la région d'Audruicq, de SABEM, du PETR Pays de Thiérache, de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise et de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère)

Le nombre de capture des piégeurs volontaires et professionnels sont en baisse entre 2023 et 2025. Cette baisse dans la majorité des GDON peut s'expliquer par une diminution des populations de rats musqués sur ces territoires mais aussi par un nombre de piégeurs en diminution. Par ailleurs, les piégeurs les plus actifs restent globalement aux mêmes endroits. On observe alors une diminution de la population de rats musqués et donc une baisse de captures.

Une augmentation des prises de rongeurs aquatiques envahissants est observée sur le PETR Pays de Thiérache induite par la mise en place d'une prime à la capture et l'animation des piégeurs volontaires par les GIC et la fédération des chasseurs de l'Aisne depuis 2022. On observe également cette augmentation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise induite par la mise en place d'une prime à la capture et l'animation des piégeurs volontaires par l'AGPPA depuis 2024.

Renseignement des linéaires des cours d'eau piégés

FREDON Hauts-de-France, les GDON, l'AGPPA 02 et la FDC 02, ont fournis d'importants efforts afin de regrouper un ensemble d'informations par piégeur bénévole dont le nombre de captures, le montant de l'indemnité perçue, le nom de la commune piégée, le nom du cours d'eau piégé et la

longueur du linéaire traité quand cela est possible. Ces informations ne sont pas toujours évidentes à obtenir pour les piégeurs volontaires.

La carte présentant le nombre de piégeurs de rongeurs aquatiques envahissants par commune peut indiquer les secteurs moins ou pas couvert par la lutte collective. Par exemple, sur le territoire du GDON du Pays de Saint Omer, cela permet que les piégeurs salariés soient plus présents dans les secteurs où les piégeurs volontaires ne sont pas ou moins présents.

M. Francis DOYER ajoute que les salariés de la CAPSO interviennent à la demande et au moment de la plantation des choux-fleurs.

La carte présentant le nombre de captures de rongeurs aquatiques envahissants par commune montre l'évolution des populations de rats musqués sur un territoire mais également l'évolution de la lutte collective. Par exemple, sur le territoire du GDON du Boulonnais, cela permet de montrer que le nombre de communes piégées évoluent.

M. Cyrille NAUDET explique que la mobilisation de toutes les communes d'un territoire est complexe. Sur le GDON du Boulonnais, ils ont décidé de désigner un référent par commune qui s'occupe des comptages de queues. Cela permet d'impliquer les communes dans la lutte collective. Sans le tampon de la mairie, le piégeur ne reçoit pas sa prime à la capture. De plus, les mairies sont à la recherche de piégeurs. Il souligne que la moyenne d'âge des piégeurs augmente et que les piégeurs qui arrêtent ne sont pas remplacés.

M. Philippe DUSANTER ajoute que l'AGPPA envisage de réaliser de la communication auprès des maires pour les motiver à s'impliquer.

Mme Véronique TEINTENIER indique que c'est le moment de sensibiliser les nouveaux élus suite aux élections municipales et intercommunales.

M. Mickaël RUFFIN indique que la Communauté de commune de la Région d'Audruicq a organisé un forum des élus avec ses différents partenaires. L'objectif était de présenter, aux nouveaux élus, les actions menées sur leur territoire. FREDON Hauts-de-France était présent sur le sujet des espèces exotiques envahissantes, et notamment les rongeurs aquatiques envahissants.

La carte présentant le nombre de captures de rongeurs aquatiques envahissants par piégeur par commune montre l'effort de piégeage sur un territoire. Par exemple, sur le territoire du GDON SABEM, cela met en évidence les communes où on observe le plus de prises par piégeur.

M. Jean-Luc GRAS indique que le GDON SABEM organise des réunions dans les lycées agricoles. Ces réunions motivent quelques étudiants à s'inscrire aux formations de l'APANGA et ensuite comme piégeurs au GDON.

Bilan

- 4 GDON bien engagés dans l'opération depuis 2016, rejoin par 3 territoires de l'Aisne (entre 2022 et 2025) et par 1 GDON du Nord en 2023.
- Importance de l'implication des piégeurs volontaires dans la lutte contre le rat musqué et le ragondin
- Réalisation de cartographies de localisation des piégeages bénévoles du rat musqué et du ragondin

La poursuite du piégeage vise une meilleure maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins sur ces territoires.

En 2026, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants se poursuit et se développe auprès du GDON de l'arrondissement de Béthune, du GDON de la région d'Audruicq, du GDON du pays de St Omer, du GDON du Boulonnais, du GDON SABEM, de la FDC 02 sur le territoire du PETR Pays de Thiérache et de l'AGPPA 02 sur les territoires de communauté d'agglomération du St Quentinnois, de la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et de la Communauté de communes de la Champagne Picarde.

4. Extension et maintien de la lutte à l'échelle des Hauts-de-France (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

Mme Margot DEGEZELLE ajoute qu'avec le soutien de la Région Hauts-de-France et de la DREAL Hauts-de-France en 2025, FREDON maintient la lutte existante en accompagnant les groupements et étend la lutte collective sur l'ensemble de la région afin de faire valoir le travail des piégeurs volontaires sur l'ensemble des territoires de la région.

M. Thibault DELDICQUE demande s'il y a des financements pour la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Mme Odile MUCHEMBLED explique que les financements pour la mise en place de la lutte collective sur les différents territoires proviennent de la région Hauts-de-France, des intercommunalités via entre autres la GEMAPI, les syndicats de rivières, des associations...

5. Communication (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

Mme Margot DEGEZELLE rappelle qu'un poster a été créé par FREDON Hauts-de-France et qu'il peut être prêté si besoin. Différents salons et conférences ont permis en 2025, de sensibiliser la population sur les enjeux liés à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants. Les salons sont aussi un moyen de promouvoir les différentes actions réalisées en région. Une partie de la communication passe également par la presse, avec de nombreux articles publiés en 2025.

M. Richard BOUTEILLER indique qu'il est rédacteur de « Picardie chasse et pêche ». Dans le dernier numéro, 3 pages sont consacrées à la réglementation sur le piégeage et plus spécifiquement sur le ragondin. L'article se finit sur une recette pour cuisiner le ragondin.

M. Alain TOURNIER ajoute qu'effectivement le ragondin se mange. Il existe un élevage dans l'Aisne pour la viande : les caprices de Sidonie.

Mme Mélinda TURPIN alerte sur le fait qu'il ne faut pas que la valorisation de la viande entraîne le retour d'élevages.

6. Perspectives 2026 et plus (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2025

Mme Margot DEGEZELLE ajoute qu'avec le soutien de la Région Hauts-de-France et de la DREAL Hauts-de-France en 2026, FREDON continuera le maintien de la lutte existante en accompagnant les groupements et mobilisera les différents territoires afin d'étendre la lutte collective sur l'ensemble de la région et de faire valoir le travail des piégeurs volontaires sur l'ensemble des territoires de la région.

De la communication a déjà été réalisé en 2026, notamment sur France 3 Picardie : <https://www.youtube.com/watch?v=2hk64LveJPM>

Conclusion :

On observe une diminution globale des captures de rongeurs aquatiques envahissants depuis 10 ans. Les rats musqués sont présents majoritairement dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme et les ragondins dans l'Aisne et l'Oise et tendent à conquérir les autres territoires.

Les piégeurs restent motivés, leur implication est essentielle, néanmoins des zones moins piégées et, où la lutte est moins coordonnée existent. Les actions des piégeurs volontaires et professionnels sont complémentaires.

Mme Véronique TEINTENIER félicite le travail réalisé par FREDON Hauts-de-France et les acteurs de la lutte sur le territoire de la Région Hauts-de-France. Elle regrette de devoir baisser la subvention régionale de FREDON Hauts-de-France mais cette baisse concerne l'ensemble des partenaires de la région. La participation de la région pour la prime à la capture ne sera pas impactée. Le désengagement de l'état en faveur de l'environnement l'inquiète. Elle ajoute que nous sommes tous volontaires pour endiguer les rongeurs aquatiques envahissants et qu'elle restera auprès des piégeurs jusqu'à la fin de son mandat.

En conclusion, **M. Alain TOURNIER** remercie l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants : les interlocutrices de la commission Vertébrés nuisibles pour leur travail quotidien, les piégeurs et les associations pour leur engagement de terrain, les collectivités qui soutiennent et/ou financent ces actions, ainsi que les fédérations départementales des chasseurs qui facilitent la mise en œuvre de cette démarche collective.

Il souligne qu'il est essentiel de maintenir les efforts engagés, cette lutte étant plus que jamais nécessaire. Il insiste sur l'importance de former, de motiver et d'accompagner de nouveaux piégeurs, tout en veillant à soutenir les piégeurs déjà investis face à l'apparition de nouvelles espèces et à l'évolution des pratiques.

M. Alain TOURNIER rappelle également que l'extension de la lutte collective à de nouveaux territoires est un processus complexe qui demande du temps. Selon les enjeux locaux, cette organisation peut s'envisager à différentes échelles, qu'il s'agisse du département, de l'intercommunalité, du bassin versant ou d'autres territoires pertinents.

Enfin, il remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication au cours de cette réunion.

Définition des abréviations utilisées dans ce compte-rendu :

ADPAOGP : Association Des Piégeurs Agréés de l'Oise et Gardes Particuliers

AG : Assemblée Générale

AGPPA 02 : Association des Gardes Particuliers Piégeurs Agréés de l'Aisne

APANGA : Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

CABBALR : Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

CAPSO : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FDC 02 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne

FDC 59 : Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

FDC 60 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

FDC 62 : Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

FDC 80 : Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

G(I)DON : Groupement (Intercommunal) de Défense contre les Organismes Nuisibles

GDON SABEM : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Scarpe Aval, Bas Escaut et de la Marque

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

HDF : Hauts-de-France

MEL : Métropole Européenne de Lille

OFB : Office Française de la Biodiversité

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants

Smage Aa : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Symcées : Syndicat mixte Canche et Authie

USAN : Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

VNF : Voies Navigables de France